

COMMUNE : 112 MOISSAC

ARRONDISSEMENT : 82 CASTELSARRASIN

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE CASTELSARRASIN



N° 1259 COM 1)

TAUX

FDL

2019

AR PREFECTURE

082-218201127-20190411-CM20190411\_01-DE  
Regu le 12/04/2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2018	Taux d'imposition communaux de 2018	Taux d'imposition plafonnés 2019	Bases d'imposition provisionnelles 2019	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3)
1	2	3	4	5
Taxe d'habitation.....	14 458 496	>>>	14 830 000	1 523 041
Taxe foncière (bâti).....	12 751 337	>>>	13 055 000	3 920 417
Taxe foncière (non bâti).	298 433	>>>	303 500	531 125
CFE.....		>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 4				Total :
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4b				5 974 583

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6782881 - 332 860

Produit nécessaire à l'équilibre du budget

Produit taxe additionnelle FNB 7

Produit des IFR 8

Produit de la CVAE 9

TASCOM 10

DCRTP 11

= 5974583

Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)

Prélèvement GIR 11

Produit attendu de la majoration 1b

TH des résidences secondaires

2. CALCUL DES TAUX 2019 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2), une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

Taux de référence de 2018 (col.2 ou 3)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 12	Taux de référence 2019 (col.6 x col.8)	3. TAUX VOTES 10	Bases d'imposition provisionnelles 2019 11	Produit correspondant (col.10 x col.11)
6	8	9	10	11	12
Taxe d'habitation.....	10,27	10,27	10,27	14 830 000	1 523 041
Taxe foncière (bâti).....	30,03	30,03	30,03	13 055 000	3 920 417
Taxe foncière (non bâti).	175,00	175,00	175,00	303 500	531 125
CFE.....	>>>				
Produit attendu		5 974 583			
Produit à taux constants				5 974 583	
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2019 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :					
(6 décimales)					

A MONTAUBAN

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

CLAUDE BRECHARD

le 13 MARS 2019

Le préfet,

le

A Morssac

Le maire, La 1ere Adjointe Pour le Maire em pêche

le 12/04/2019



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNE DE LA DELIBERATION DE VOTE DES TAUX

COMMUNE : 112 MOISSAC

ARRONDISSEMENT : 82 CASTELSARRASIN

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE CASTELSARRASIN

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2019

## ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

## III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

## 1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES (1)

<b>Taxe d'habitation :</b>	235 493
<b>Taxe foncière (bâti) :</b>	9 468
a. Personnes de condition modeste	16 282
b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	1 968
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	69 649
<b>Taxe foncière (non bâti) :</b>	
<b>Taxe professionnelle / CFE :</b>	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	0
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Autres allocations	0
<b>Dotations pour pertes de THLV :</b>	

## 2. BASES NON TAXEES (1)

<b>Bases exonérées par le conseil municipal</b>	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
<b>Bases exonérées par la loi</b>	
Taxe foncière (bâti)	164 479
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
<b>Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles</b>	
	71 334

## 3. CVAE (5)

- a. CVAE : part nette versée par les entreprises >>>
- b. CVAE : part dégrévée >>>
- c. CVAE : part relative aux exonérations compensées
- d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées

## 4. PRODUIT DES IFR (3)

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz - Stockage, transport...	

## 5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX (6)

	Taux moyens communaux de 2018, au niveau départemental (14)		Taux 2018 des EPCI (16)	Taux plafonds 2019 (15)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2019 (col. 15 - col. 16)
	national (13)	départemental			
Taxe d'habitation.....	24,54	22,51	9,57000	61,35	51,78
Taxe foncière (bâti).....	21,19	28,05	1,06000	70,13	69,07
Taxe foncière (non bâti).	49,67	120,21	6,51000	300,53	294,02
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

## MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE (7)

Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2018 : national	>>>	communal	>>>
Taux de CFE perçue en 2018 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique			33,14

## DIMINUTION SANS LIEN (8)

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

(8)

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés